



Communiqué

Stationner durant 3h dans toute la ville

Le temps de stationnement à Lausanne s'harmonise dès aujourd'hui avec près de 5'000 places de stationnement qui voient leur durée maximale passer de 2 à 3 heures. Cette évolution concerne les places payantes situées en périphérie du centre-ville et vient compléter la réglementation déjà en vigueur au centre-ville.

Un stationnement harmonisé et plus souple

Jusqu'à présent, la zone macaron L du centre-ville de Lausanne bénéficiait déjà d'une durée maximale de 3 heures pour le stationnement payant. Désormais, cette règle s'étend sur la périphérie du centre, c'est-à-dire pour les zones macaron A, B, C, D, E, F, G, H, J, K, M, N et O. Ce changement permet une meilleure cohérence entre les différents secteurs et une plus grande flexibilité pour les automobilistes. L'objectif de cette mesure est double : faciliter la vie des usagères et usagers en leur offrant davantage de temps pour leurs activités ou leurs visites, et soutenir la pérennité des commerces locaux, notamment à l'approche des fêtes de fin d'année.

Un changement d'envergure, pas seulement numérique

La première étape de mise en œuvre de cette mesure a consisté en l'adaptation des systèmes de paiement – qu'il s'agisse des applications mobiles ou des horodateurs. Ils ont été mis à jour dans la nuit pour permettre l'application immédiate de la nouvelle durée. Cependant, ce changement implique également l'adaptation d'environ 1'000 panneaux de signalisation et la mise à jour de plus de 200 horodateurs répartis dans près de 150 rues de la ville. Ces opérations sur site nécessiteront environ un mois de travail pour être complètement réalisées.

Durant cette période de transition, les contrôleuses et contrôleurs du stationnement tiendront compte de la nouvelle réglementation lors de leurs contrôles, même si les panneaux n'ont pas encore été modifiés.

Profiter de Lausanne plus longtemps

Avec cette harmonisation du temps de stationnement payant, la Municipalité souhaite offrir plus de liberté pour profiter pleinement de la ville : prendre le temps de flâner dans les commerces, partager un moment convivial dans un restaurant ou un café ou encore prolonger une visite auprès de ses proches. Cette évolution s'inscrit dans la volonté de la Ville de Lausanne de favoriser une mobilité partagée, conciliant accessibilité et dynamisme économique.

La Municipalité de Lausanne

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec :

- **Florence Germond**, conseillère municipale, Direction finances et mobilité, tél. +41 21 315 72 00

Lausanne, le 10 novembre 2025